



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi quatre décembre deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Mesdames Manon Lambert, directrice générale et Annie Meilleur, directrice générale adjointe.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

17-12-160

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les points suivants :

Point 20 – Acceptation définitive des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable – Projet F1415198

Point 21 : Paiement – Facture des honoraires professionnels – Travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable – Projet F1415198

Au point varia : b) Formation pour les élus

17-12-161

POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2017 soit approuvé.

17-12-162

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – NOVEMBRE 2017

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700270 à D1700314 et P1700001 et P1700002, totalisant 18 233,69 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700202 à C1700223 (chèques) - L1700150 à L1700160 (paiements en ligne), - P1700153 à P1700178 (paiements directs), le tout totalisant 58 628,14 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

17-12-163

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Du député Sylvain Pagé – Demande de rencontre avec le conseil le 13 décembre 2017 et invitation à la soirée publique de sa tournée municipale qui se tiendra à la Salle Communautaire à 19 h 30 pour les citoyens de Sainte-Anne-du-Lac, Lac Saint-Paul, Ferme-Neuve et Mont-Saint-Michel.
- De la MRC d'Antoine-Labelle et du CLD – Proposition de rencontre en janvier 2018 avec les élus pour échanger sur leurs différents services et mandats.
- De la Coopérative Télécommunication Antoine-Labelle – Convocation à l'assemblée générale d'organisation – 11 décembre 2017 à 19 h – Espace Théâtre.
- Du député David Graham – Accusé réception de la résolution d'appui concernant les modifications fiscales sur les allocations non imposables des élus.
- De l'UMQ – Demande d'adhésion pour l'année 2018 – Le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information et présentation par Madame Myriam Veaudry, directrice générale et Madame Josée Godmer, présidente, des services offerts par le Centre communautaire de Ferme-Neuve pour faire suite à une demande d'aide financière.

POINT 8
DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL – ANNÉE 2017-2018

Les membres du conseil suivants déposent à la directrice générale une déclaration de leurs intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit :

- M. André-Marcel Évéquoz, maire
- M. André Trudel, conseiller – Sièges #1
- Mme Manon Cadieux, conseillère – Sièges #2
- M. Éric Lévesque, conseiller – Sièges #3
- M. Aurèle Cadieux, conseiller – Sièges #4
- M. Pascal Bissonnette, conseiller – Sièges #5
- Mme Mélanie Larente, conseillère – Sièges # 6

QUE le rapport de la directrice générale et le présent dépôt soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

17-12-164

POINT 9
SALAIRES – EMPLOYÉS ET POMPIERS MUNICIPAUX – ANNÉE 2018

ATTENDU QUE l'augmentation des salaires des employés et pompiers municipaux est basée sur un minimum de 2% ou l'indice des prix à la consommation (IPC) de septembre de chaque année, conformément aux dispositions prévues aux contrats de travail;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1,0 % au cours de la période de 12 mois se terminant en septembre 2017;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le conseil autorise une augmentation salariale de 2 % aux employés et pompiers municipaux, pour l'année 2018, le tout tel qu'inscrit dans le document présenté à cet effet.
2. Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

17-12-165

POINT 10
INDEXATION DES PRIMES MENSUELLES – DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – ANNÉE 2018

ATTENDU QUE le directeur et la secrétaire du Service de sécurité incendie reçoivent chacun une prime mensuelle pour leur travail au sein du service;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les primes mensuelles du directeur et de la secrétaire du Service sécurité incendie soient majorées de 2% pour l'année 2018, le tout tel qu'inscrit dans le document présenté à cet effet.

17-12-166 **POINT 11**
OFFRE DE SERVICE – TECHNICIEN À LA STATION D'EAU POTABLE – ANNÉE 2018

ATTENDU l'offre de service de « Services Environnementaux Lussier », datée du 20 novembre 2017, pour des opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvement de l'eau du réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'offre de service soumise par la firme « Services Environnementaux Lussier » concernant les opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvements de l'eau du réseau d'aqueduc, pour l'année 2018 à la Station d'eau potable de Mont-Saint-Michel, et ce pour un montant mensuel de 1 530,02 \$, taxes incluses, et aux conditions stipulées dans ladite offre de service jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

17-12-167 **POINT 12**
RENCONTRE ANNUELLE 2018 – CONSEIL MUNICIPAL ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité désire se positionner pour les prochaines années et pour ce, doit prendre le temps d'examiner ce qu'elle a fait dans le passé, ce qu'elle fait dans le présent, ce qu'elle souhaite accomplir dans le futur ainsi que ses priorités de développement;

ATTENDU QU'il est important pour les membres du conseil et les employés municipaux de faire le bilan des atouts et des succès, des faiblesses et des plans qui peuvent nous guider dans le futur;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise l'appropriation des fonds nécessaires à une rencontre annuelle du conseil municipal et des employés municipaux le 13 janvier 2018, et ce afin de permettre de faire le point sur les activités de l'année 2017-2018.
- 2.- Cette dépense soit imputée à même le budget général de l'année 2018.

17-12-168 **POINT 13**
FORMATION – LES IMPACTS DE LA LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de la formation continue pour son personnel;

ATTENDU les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE ladite loi vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et augmente à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation aux directeurs généraux les 28 février et 1^{er} mars 2018 prochains à Val-David;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à suivre la formation suivante :
 - *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier !* »
2. Les frais d'inscription au montant de 602,77 \$, taxes incluses, soient payés ainsi que tous les frais relatifs à ladite formation sur présentation des pièces justificatives.

17-12-169

POINT 14

DEMANDE DE SUBVENTION – PROJETS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU QUE le programme « Soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport offre aux organismes municipaux une aide financière pour des projets de construction et de rénovation d'installations sportives et récréatives;

ATTENDU QUE ledit programme est doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars, et qu'il vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité désire assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes pour son Parc Multisport La Sporthèque;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer un sentier sur le bord de la Rivière de la Lièvre afin de pratiquer des activités de plein air;

ATTENDU QU'un tel projet est conditionnel à l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » auprès du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, relativement au projet de rénovation du pavillon et de la patinoire du Parc Multisport La Sporthèque et la création d'un sentier pour pratiquer des activités de plein air.

QUE Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe, soit et est autorisée à signer tous documents à cet effet.

17-12-170

POINT 15
EMBAUCHE – SURVEILLANT DE PATINOIRE ET GLISSADES – HIVER 2017-2018

ATTENDU QU'un avis d'offre d'emploi au poste de « surveillant de patinoire et glissades » pour l'hiver 2017-2018 a été publié dans une lettre circulaire distribuée sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le 23 novembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) candidatures;

ATTENDU QUE par les deux (2) dernières années, Madame Cindy Tassé et Monsieur Dany Millette, ont fait un travail remarquable;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité procède à l'embauche de Madame Cindy Tassé et Monsieur Dany Millette, à titre de « surveillant de patinoire et glissades » au Parc Multisport La Sporthèque, pour l'entretien et la surveillance de la patinoire et des glissades pour la saison hivernale 2017-2018 et ce aux conditions prévues au contrat de travail.
2. La directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le contrat à intervenir à ces fins.

17-12-171

POINT 16
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE

ATTENDU la demande d'aide financière du Centre communautaire de Ferme-Neuve, datée du 19 octobre dernier;

ATTENDU la présentation des services offerts par le Centre communautaire de Ferme-Neuve par Madame Myriam Veaudry;

ATTENDU QUE le Centre vient en aide aux citoyens de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE le Centre offre des paniers de Noël aux personnes dans le besoin qui en font la demande;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel contribue financièrement, pour un montant de 1 500 \$, pour l'année 2018, au Centre communautaire de Ferme-Neuve conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à offrir des paniers de Noël aux citoyens de Mont-Saint-Michel dans le besoin et publicise également la participation financière de la Municipalité lors des leurs activités.

17-12-172

POINT 17
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DIVERSES

ATTENDU les demandes d'aide financière de divers organismes locaux voués au développement communautaire, à la vie culturelle, aux sports et loisirs;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité refuse les demandes d'aide financière suivantes :

- La FADOQ – Région Laurentides
- Société Alzheimer Laurentides
- Zone Emploi – Place aux jeunes d'Antoine-Labelle

NOTE AUX MINUTES – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DE MADAME LA CONSEILLÈRE MÉLANIE LARENTE

Madame la conseillère, Mélanie Larente, déclare son intérêt sur le prochain point et se retire de toutes discussions concernant ledit point et quitte la salle des délibérations.

17-12-173

POINT 18
EMBAUCHE – POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de la Municipalité;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que :

Monsieur Jean-Philippe Perreault, résidant au 127, chemin du Rang 1 Moreau, soit embauché comme « pompier volontaire » au Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel et ce en date de la présente résolution.

NOTES AUX MINUTES – RETOUR DE MADAME LA CONSEILLÈRE MÉLANIE LARENTE

Madame la conseillère Mélanie Larente revient à la salle des délibérations et reprend son siège à la présente assemblée.

17-12-174

POINT 19
MANDAT – ADMINISTRATEUR AUTORISÉ – RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

ATTENDU la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne retraite* (R.L.R.Q. c. R-17.0.1) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU QUE comme employeur, une municipalité doit obligatoirement mettre en place un Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) au plus tard le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité doit choisir un administrateur autorisé, enregistré auprès de Retraite Québec et autorisé par l'Autorité des marchés financiers et en informer ses employés;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas tenue de cotiser au RVER de ses employés;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la firme « Desjardins sécurité financière – Compagnie d'assurance-vie » comme administrateur autorisé, afin de mettre en place un RVER.
2. Le maire et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tous documents à intervenir à ces fins.

17-12-175

POINT 20

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - PROJET : F1415198

ATTENDU QUE les travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable effectués par l'entrepreneur « Groupe Québéco inc. » sont terminés depuis plus d'un an;

ATTENDU QU'une visite des travaux a été faite avec l'ingénieur mandaté au dossier, Les Consultants SM inc., le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE monsieur Jessee Tremblay, ing., MBA, a émis le certificat de réception définitive des travaux en date du 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE la firme Les Consultants SM inc. a transmis le 4 décembre 2017, le certificat de paiement final;

ATTENDU QUE la Municipalité détient une retenue de 5%, plus les taxes applicables sur les travaux exécutés par l'entreprise « Groupe Québéco inc. »;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QUE le conseil municipal procède à l'acceptation finale des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception définitive des ouvrages et autorise l'émission d'un chèque au montant de 67 093,59 \$, taxes incluses, représentant la libération du montant de retenue, le tout tel qu'approuvé par l'ingénieur en date du 4 décembre 2017, à l'entrepreneur « Groupe Québéco inc. ».

17-12-176

POINT 21

PAIEMENT – FACTURE DES HONORAIRES PROFESSIONNELS– LES CONSULTANTS SM INC. – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PROJET F1415198

ATTENDU la réception de la facture finale numéro 355880 relative aux honoraires professionnels des Consultants SM inc. pour le projet de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable – Projet F1415198;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages dudit projet, le 4 décembre 2017;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité procède au paiement des honoraires professionnels à la firme d'ingénieurs, Les Consultants SM inc., au montant de 3 736,69 \$, taxes incluses, pour le projet de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable.

POINT 22

VARIA – PAROLE AU CONSEIL

a) Paniers de Noël

Il a été convenu que les demandes de paniers de Noël (3) que nous avons reçues cette année soient transmises au Centre communautaire de Ferme-Neuve et qu'un suivi de ces demandes nous soit donné.

b) Formation des élus

Madame la conseillère, Mélanie Larente, mentionne son intérêt à suivre les formations données aux élus par la FQM. Le conseil est favorable auxdites formations quand elles seront données dans la région des Laurentides.

17-12-177

POINT 23
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 10.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale